RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Société Coopérative Agricole à capital variable
TERRES DU SUD
Place de l'Hôtel de Ville
47320 CLAIRAC
RCS AGEN 381 561 844
N° agrément : 11294

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE PLENIERE DU 12 DECEMBRE 2024

« .../...

PARTIE ORDINAIRE

8ème résolution – RENOUVELLEMENT DU QUART SORTANT DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale, après avoir constaté que les mandats de Philippe GARY, Isabelle KEMPEN et Landry VERSOS-PEYPELU, arrivent à expiration ce jour, et que :

-le GAEC de Magnatus, représenté par Philippe GARY, n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat,

- Isabelle KEMPEN et Landry VERSOS-PEYPELU ont sollicité le renouvellement de leurs mandats.

Décide de :

-renouveler les mandats d'administrateurs du GAEC TERRE BLONDE (représenté par Isabelle KEMPEN) et EARL DE LA PEYRADE (représenté par Landry VERSOS-PEYPELU) pour une durée de quatre ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028,

- prendre acte du non-renouvellement du mandat du GAEC de MAGNATUS, et donc du fait que Monsieur Philippe GARY quitte le bureau du Conseil d'administration,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9ème résolution – NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale décide de nommer EARL DE TOUZEAU représenté par Benoît TOUZEAU né le [redacted] demeurant [redacted] administrateur pour une durée de quatre ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../... »

[redacted]